



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### statistiques

Question écrite n° 37444

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la chirurgie de la cataracte en structures légères. Lors des débats de la loi de financement de la sécurité sociale, elle a répondu que la mortalité, dans de telles structures, était très supérieure aux États-unis. Il semblerait que l'intervention de la cataracte se fasse, dans la plupart des pays, en cabinet. Il s'agit, aujourd'hui, d'interventions bénignes. Par conséquent, comment justifier ce chiffre ? Il lui demande donc s'il est possible de connaître le nombre de morts par intervention de la cataracte en établissement et le nombre de morts par intervention de la cataracte en cabinet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37444

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10636

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)